

Ce qu'il faut retenir du dossier Formation :

Unité de formation :	Formation spécialisée d'infirmier(e) en endoscopie
Classement :	Enseignement supérieur paramédical de promotion sociale de type court
Code de référence :	822006U3451
Domaine :	804 Services aux personnes –SU : services paramédicaux
Date accord :	16 novembre 2000

1. Les finalités de la formation

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité vise à :

- Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

Cette unité de formation vise à développer, auprès du personnel infirmier travaillant ou souhaitant travailler dans les services d'endoscopie, d'une part les compétences techniques, relationnelles et éducationnelles liées à la fonction infirmière lors des investigations auprès des patients et d'autre part les compétences permettant l'administration et l'organisation de tels services et la participation aux échanges d'informations et de recherches spécifiques tant au niveau régional, national qu'international.

Cette formation s'inscrit dans l'esprit de l'A.R. du 18 janvier 1994 établissant la liste des titres professionnels particuliers et des qualifications particulières pour les praticiens de l'art infirmier. Dans la liste des qualifications particulières figure celle d'infirmier(e) en endoscopie.

2. Les capacités préalables requises

Néant vu l'obligation de se conformer aux titres requis prescrits dans l'AR du 18 janvier 1994 établissant la liste des titres professionnels particuliers et des qualifications particulières pour les praticiens de l'art infirmier.

3. Titres pouvant en tenir lieu

Etre titulaire du diplôme ou du titre d'infirmier(e) gradué, ou du brevet ou titre d'infirmier, ou d'un titre équivalent.

4. Le programme des cours qui comprend 4 volets principaux :

Les activités d'enseignement visent à rendre l'apprenant capable :

Dans le cadre du cours « Principes généraux d'endoscopie » :

- D'exposer les différents objectifs poursuivis lors des examens endoscopiques
- D'énumérer et de décrire les différents instruments utilisés lors des investigations endoscopiques.
- De citer et expliciter les techniques et technologies annexées aux investigations endoscopiques.

Dans le cadre du cours « Pathologies et endoscopies »

- De faire appel aux éléments d'anatomie et de physiologie nécessaires à la compréhension des pathologies investiguées et /ou traitées par endoscopie
- D'avoir des notions de base dans les affections principales relevant des diverses disciplines ayant recours à l'endoscopie pour leur diagnostic et /ou leur traitement.
Rem : ces disciplines sont notamment :
 - la gastroentérologie
 - la pneumologie
 - l'urologie
 - la gynécologie
 - la cardiologie
 - l'O.R.L.
- de décrire et expliciter les indications et contre-indications, les buts recherchés, la technique utilisée, les incidents, accidents et complications ;
- de comprendre les images recueillies lors des différentes investigations endoscopiques relevant des différentes disciplines précitées ;
- de comprendre l'utilisation des médias utilisés et, en particulier, ceux de la sédation.

Dans le cadre du cours « Soins infirmiers appliqués »

- De prendre en charge un patient, admis en endoscopie, depuis son entrée dans le service jusqu'à son départ. Ceci implique :
 - l'information du déroulement de l'examen
 - la surveillance du patient jusqu'à sa sortie
 - la détection des complications et la capacité à réagir de manière efficace et adaptée
 - le suivi de la prise en charge
- d'assister le médecin durant l'investigation tant d'un point de vue organisationnel que logistique
- d'assurer le respect des principes d'hygiène hospitalière (en ce compris les techniques de stérilisation, de désinfection) de manière adaptée au matériel utilisé en endoscopie
- d'assurer une organisation opérationnelle du service tant au niveau des infrastructures et de l'administration que des ressources humaines
- de gérer une salle d'examen endoscopique (gestion des espaces, sécurité du patient, circuit propre et sale...) ;

Dans le cadre du cours « Aspects relationnels et juridiques »

- De réduire le stress du patient en instaurant un climat rassurant, d'adapter son langage aux différents patients rencontrés et s'assurer ainsi de la compréhension du message ;

- De s'intégrer comme partenaire au sein d'une équipe pluridisciplinaire et d'y remplir sa fonction spécifique
- D'adapter les principes juridiques et déontologiques, propres à la fonction infirmière, à la situation particulière du service d'endoscopie.

5. Les capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable :

- De décrire l'accueil et l'accompagnement lors d'investigations endoscopiques
- D'expliciter les investigations endoscopiques dans leur globalité, c'est-dire :
 - les indications, contre indications
 - les objectifs
 - le matériel utilisé
 - les principes d'hygiène hospitalière
 - le déroulement au point de vue organisation, patient, logistique et gestion d'une salle
 en ayant recours aux données anatomo-pathologiques ;
- de décrire le rôle infirmier lors d'investigations endoscopiques.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- de la pertinence des justifications données
- de la capacité à pouvoir expliciter la spécificité de la fonction infirmière en service d'endoscopie par rapport à celle d'autres membres de l'équipe pluridisciplinaire ;
- de l'aisance avec laquelle il utilise à bon escient la vocabulaire technique.

6. Les chargés de cours

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera :

- Pour le cours « principes généraux en endoscopie » d'une expérience professionnelle d'au moins un an dans le secteur d'endoscopie ;
- Pour le cours « pathologie et endoscopie » d'une expérience professionnelle en tant que médecin d'au moins un an dans le secteur d'endoscopie ;
- Pour le cours « soins infirmiers appliqués » d'une expérience professionnelle en tant qu'infirmier(e) d'au moins un an dans le secteur d'endoscopie ;
- Pour le cours « aspects relationnels et juridiques » d'une expérience professionnelle d'au moins un an dans le secteur des soins de santé en tant que juriste et / ou psychologue.